

SMCTOM DE NONTRON

2025/0008

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donnée pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L 82-213, 02.03.1982, art. 7),

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le Budget Primitif 2025, résumé dans le tableau ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser			554 204,23 €	439 000,00 €
VOTE	6 123 312,80 €	6 123 312,80 €	1 639 094,88 €	1 754 299,11 €
TOTAL	6 123 312,80 €	6 123 312,80 €	2 193 299,11 €	2 193 299,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents adopte le Budget Primitif 2025 ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

